



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

**Région Nouvelle-Aquitaine**

**Direction Culture-Patrimoine**

**Service Régional Spectacle Vivant**

# Demande de subvention 2022

Équipes artistiques et  
ensembles musicaux

Dispositif 1



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

## Edito

La Région soutient **la structuration** des opérateurs de la création et de la diffusion artistique professionnelle, en complémentarité avec ses agences. Elle apporte ainsi une contribution essentielle au maillage territorial en prenant en considération **les interactions entre les artistes, les opérateurs culturels et les personnes**, dans le respect de l'expression de leurs droits culturels.

Cette volonté se concrétise à travers les 4 piliers fondateurs de la politique régionale :

- développer l'emploi,
- former la jeunesse,
- aménager le territoire,
- préserver notre environnement et notre qualité de vie.

L'intervention régionale en faveur du Spectacle Vivant s'exprime à travers 4 grands principes : la structuration, l'équilibre des territoires, le soutien à l'emploi et l'égalité.

Il s'agit ainsi de permettre d'étendre la liberté effective des artistes d'exprimer leur art, de favoriser la diversification des parcours culturels des personnes, sur les territoires.



## Équipes Artistiques Dispositif 1

**Merci de bien vouloir adresser votre demande dématérialisée  
par **COURRIEL** au plus tard le 15 novembre 2021 à minuit**

**En cas de difficulté informatique pour remplir le dossier,  
veuillez l'imprimer, le remplir à la main puis l'envoyer scanné  
par courriel  
- Pas de dossier par voie postale -**

**Pour les départements 24 – 33 – 40 – 47 – 64**

[spectacle vivant-bordeaux@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:spectacle vivant-bordeaux@nouvelle-aquitaine.fr)

Pour tout renseignement administratif : Natacha Delrieu : 05 56 56 01 32

**Pour les départements 19 – 23 – 87**

[spectacle vivant-limoges@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:spectacle vivant-limoges@nouvelle-aquitaine.fr)

Pour tout renseignement administratif : Brigitte Borg : 05 55 45 00 08

**Pour les départements 16 – 17 – 79 – 86**

[spectacle vivant-poitiers@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:spectacle vivant-poitiers@nouvelle-aquitaine.fr)

Pour tout renseignement administratif : Julie Tejedor : 05 16 01 40 28

**Département du siège social :**

- |  |   |                                     |  |
|--|---|-------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> 16-Charente             | <input type="checkbox"/> 17-Charente-Maritime | <input type="checkbox"/> 19-Corrèze | <input type="checkbox"/> 23-Creuse         |
| <input type="checkbox"/> 24-Dordogne             | <input type="checkbox"/> 33-Gironde           | <input type="checkbox"/> 40-Landes  | <input type="checkbox"/> 47-Lot-et-Garonne |
| <input type="checkbox"/> 64-Pyrénées-Atlantiques | <input type="checkbox"/> 79-Deux-Sèvres       | <input type="checkbox"/> 86-Vienne  | <input type="checkbox"/> 87-Haute-Vienne   |

**Les dossiers transmis hors délais ET / OU incomplets ne seront pas traités.**

**Tout élément justificatif sujet à caution est considéré comme non-recevable.**

**Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.**

### **Loi informatique et libertés**

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

Vos données à caractère personnel feront l'objet d'un traitement automatisé par la Région Nouvelle-Aquitaine aux fins de vous permettre de demander une aide dans le cadre du Règlement d'intervention en faveur du Spectacle Vivant. Les données sont destinées à la Région Nouvelle-Aquitaine et leurs éventuels sous-traitants. Les données communiquées seront conservées durant 3 ans. Vous pouvez demander à accéder, faire rectifier, ou supprimer les informations vous concernant, ainsi que définir les directives particulières relatives à leur sort après votre décès.

J'accepte les conditions relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

**MONTANT ET COMPOSITION DE LA DEMANDE 2022**

<b>Typologie de l'aide</b>	<b>Montant demandé</b>
<b>Base Socle</b>	
<b>Mesures de rattrapage cumulables et d'un montant de 3000 € chacune</b>	
Mesure de rattrapage « Egalité »*	
Mesure de rattrapage « Territoire »	
<b>Aides complémentaires « Volets », non cumulables et plafonnées à 5000 €</b>	
Volet « Recherche et innovation »	
Volet « Appropriation territoriale »	
Volet « Stratégie de Coopération »	
<b>TOTAL</b>	

\* En sollicitant la mesure de rattrapage « Egalité », je m'engage auprès des services de la Région Nouvelle-Aquitaine à participer à des temps d'échanges et de partage autour de l'égalité femme-homme

**Rappel :**

La subvention est discrétionnaire, ce qui la distingue des contributions obligatoires versées en application des lois et règlements. Le principe veut que « l'attribution d'une subvention constitue un droit pour les personnes remplissant les conditions légales pour l'obtenir » (CE 25 septembre 1995, assoc. CIVIC, n° 55970).

Les associations doivent remplir un certain nombre de conditions pour pouvoir bénéficier d'une subvention, mais le fait qu'elles les remplissent ne leur garantit pas pour autant l'octroi ou le renouvellement de ladite subvention. La décision appartient à la seule autorité publique, qui n'est pas dans l'obligation de la motiver, puisqu'il ne s'agit pas d'une décision administrative individuelle refusant un droit.

Se reporter à l'Annexe 1 de la circulaire du Premier ministre du n° 5811-SG du 29 septembre 2015 relative aux relations partenariales entre les pouvoirs publics et les associations.

réf. : Décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques.

## Présentation de la structure

### STRUCTURE ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

**NOM  
structure**

**SIGLE  
structure**

<b>Adresse du siège social</b>	
Ville	Code postal
Téléphone	
Courriel	
Site internet	
Adresse de correspondance (si différente du siège social)	
Ville	Code postal

SIRET
APE

<b>Représentant légal de la structure : (ATTENTION : joindre impérativement le justificatif de délégation de signature au dossier )</b>	
NOM Prénom	
qualité	

<b>Direction artistique de la structure :</b>	
NOM Prénom	
qualité	
téléphone	
courriel	

<b>Personne chargée du dossier au sein de la structure :</b>	
NOM Prénom	
qualité	
téléphone	
courriel	



**Pour une association :**

**Déclaration en préfecture** - Date :

N° de déclaration | W

**Publication au Journal Officiel** - Date:

**Votre structure bénéficie-t-elle d'un agrément administratif ? OUI NON**

Si **Oui** précisez :

Type d'agrément	Attribué par	En date du

**Votre structure est-elle reconnue d'utilité publique ? OUI NON**

**Convention collective :**

**Votre structure a-t-elle un Commissaire aux comptes ? OUI NON**

**Votre structure est-elle en redressement judiciaire ? OUI NON**

**Pour une entreprise :**

N° d'immatriculation au registre des sociétés :

Date d'immatriculation au registre des sociétés :

Objet de la société :



**DIRECTION ARTISTIQUE DE LA STRUCTURE**

**Direction / responsable du projet artistique / culturel / programme d'action :**

Prénom NOM	Responsable du projet (Ex. Direction artistique/metteur.e en scène ...)	Statut salarié (Ex. CDI, CDD, CDDU...)

*Duo paritaire : la direction artistique est assurée par une Femme et un Homme*

*Collectifs de Femmes : collectif constitué à plus de 50 % de Femmes*

*Collectifs d'Hommes : collectif constitué à plus de 50 % d'Hommes*

<b>DIRECTION DU PROJET</b>	<b>1 seul choix possible</b>
Direction artistique assurée par une FEMME	<input type="checkbox"/>
Direction artistique assurée par un HOMME	<input type="checkbox"/>
Direction artistique assurée par un DUO PARITAIRE	<input type="checkbox"/>
Direction artistique assurée par un COLLECTIF DE FEMMES	<input type="checkbox"/>
Direction artistique assurée par un COLLECTIF D'HOMMES	<input type="checkbox"/>

**Esthétique prioritaire : 1 seul choix possible**

Théâtre

Danse

Musique

Arts de la Rue

Arts du Cirque

Arts pluriels

Autre : précisez

**Langues et Cultures Régionales : OUI      NON**

Précisez :

## MOYENS HUMAINS DÉDIÉS EN 2021

**Administration et Communication**

*Fonction : administration, communication, chargé.e de diffusion, chargé.e de production, médiation, autres : précisez ... Règle de calcul des ETP : nombre d'heures /1820*

Permanent.es								
Fonction	Nombre de salarié.es		ETP		CDD		CDI	
	F	H	F	H	F	H	F	H
<b>TOTAL</b>								

Intermittent.es				
Fonction	Nombre de salarié.es		ETP	
	F	H	F	H
<b>TOTAL</b>				

**Votre structure a-t-elle recours à des organismes professionnels extérieurs pour prendre en charge des missions d'administration ou de communication sous forme de prestations externalisées ? OUI NON**

Précisez la typologie des missions externalisées :

**☐ Artistique et Technique**

*Fonction : Metteur.es en scène, comédien.nes, régisseur.es, sonorisateur.es, éclairagiste.s, road, autres : précisez ...*

*Règle de calcul des ETP : nombre d'heures /1820*

<b>Permanent.es</b>								
Fonction	Nombre de salarié.es		ETP		CDD		CDI	
	F	H	F	H	F	H	F	H
<b>TOTAL</b>								

<b>Intermittent.es</b>				
Fonction	Nombre de salarié.es		ETP	
	F	H	F	H
<b>TOTAL</b>				

## MOYENS MATÉRIELS DÉDIÉS EN 2021

*NB : indiquer le nombre d'espaces disponibles par catégorie*

TYPOLOGIE	LOCATION		MISE A DISPOSITION		PROPRIÉTÉ	
Lieu de travail (salle de répétition, plateau ...)		NB		NB		NB
Bureau		NB		NB		NB
Lieu de stockage		NB		NB		NB

## ÉCORESPONSABILITÉ

Quelles sont les actions portées par votre structure qui vous semblent entrer en résonance avec la charte néo-terra (<https://www.neo-terra.fr/>) ?

**MOYENS FINANCIERS DÉDIÉS EN 2021 et 2022**     TTC     HT

Structure	Type d'aide	Montant 2021	Montant prévisionnel 2022
<b>ETAT</b>			
DGCA :	Précisez		
DRAC Nouvelle-Aquitaine :	Compagnie nationale		
	Aide au conventionnement		
	Aide à la création		
	Aide à la structuration		
	Education Artistique et culturelle		
Autres (préciser):			
<b>AUTRES FINANCEMENTS PUBLICS</b>			
Région Nouvelle-Aquitaine	Spectacle vivant : équipes artistiques		
	Aide à l'emploi : précisez service concerné :		
	Aide mobilité internationale		
	Manifestations culturelles		
	Autres : précisez service		
	Autres : précisez service		
Département :	Aide au fonctionnement		
	Aide à la création		
	Aide à la diffusion		
	Autres : précisez		
EPCI :	Aide au fonctionnement		
	Autres : précisez		
	Autres : précisez		
Ville / Commune :	Aide au fonctionnement		
	Autres : précisez		
	Autres : précisez		
Europe :	Précisez		
	Précisez		
	Précisez		
<b>FINANCEMENTS PRIVÉS</b>			
OARA :	Bourse d'écriture		
	Aide Co production – création		
	Aide à la diffusion		
	Résidences hors les murs		
	Résidence à la MECA		
	Autres : précisez		

Sociétés d'auteurs :	SACD : précisez		
	SACEM : précisez		
Autres :	Autres : précisez		
	Autres : précisez		
	Autres : précisez		
Mécénat <sup>1</sup> :	Tout mécénat cumulé		
Sponsoring <sup>2</sup> :	Tout sponsoring cumulé		

<sup>1</sup> Le mécénat est un soutien financier, humain ou matériel apporté sans contrepartie directe. Le mécène reçoit en contrepartie des avantages fiscaux.

<sup>2</sup>

Le « sponsoring » ou « parrainage » est un soutien financier ou matériel moyennant l'octroi en retour de contreparties comme la promotion de produits et services de l'entreprise sponsor, la mise en valeur de sa notoriété et/ou son image de marque.

**Pour 2022, votre structure sollicite une ou des aides régionales autres que l'objet de la présente demande ?**

**OUI      NON**

si oui, précisez chaque aide et les montants demandés:

**Pour 2022, votre structure sollicite une ou des aides auprès de l'OARA ?**

**OUI      NON**

si oui, précisez chaque aide et les montants demandés:

**SYNTHÈSE BUDGÉTAIRE    TTC    HT**

	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé provisoire 2021	Prévisionnel 2022
<b>TOTAL des dépenses</b>				
<b>TOTAL des recettes</b>				

DETAIL DES RECETTES	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé provisoire 2021	Prévisionnel 2022
Vente de spectacle <sup>1</sup>				
Vente de prestations de services <sup>2</sup>				
Subventions liées au fonctionnement				
Subventions liées à l'action				
Autres recettes				
Reprise sur fonds propres				
Contributions volontaires en nature (Valorisation)				

<sup>1</sup> vente de spectacles : contrat de cession

<sup>2</sup> ventes de prestations de services : atelier de médiation, commande, projet de territoire ...

DETAIL DES DEPENSES	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé provisoire 2021	Prévisionnel 2022
Salaires chargés de fonctionnement				
Salaires chargés artistiques et techniques				
Charges de structure				
Autres dépenses				

## DIFFUSION DU REPERTOIRE

Ce tableau permet une analyse fine de la diffusion (quantité et inscription géographique dans les réseaux) en fonction de la typologie de **chacun des spectacles inscrits au répertoire de la compagnie** :

**Inscrire les dates réellement réalisées. Tout élément de compréhension de l'impact de la crise sanitaire pourra être communiqué en annexe du présent dossier.**

Titre	Coût plateau	Coût cession	Saison 20/21 Nombre de représentations				Saison 21/22 Nombre prévisionnel de représentations			
			Département d'implantation	En Région (hors département d'implantation)	En France (hors région)	International	Département d'implantation	En Région (hors département d'implantation)	En France (hors région)	International



**CREATION**

**Pour les deux dernières créations de la compagnie :**

<sup>1</sup> co-producteurs : un co-producteur engage au minimum une somme financière dans la création (apport en numéraire) si apport en nature remplir la colonne « aides en industrie »

<sup>2</sup> pré-achats : le pré-achat est un spectacle qui est acheté par une structure avant sa sortie de création

<sup>3</sup> aides en industrie : une aide en industrie consiste à mettre à disposition gracieusement un bien ou un service (prêt d'espaces de travail, de matériel, de personnel, savoirs-faires ...)

Titre du spectacle	Date 1ère	Durée de la création en semaines	Budget total de production	Liste des co-producteurs <sup>1</sup>	Montant de co-production	Nombre de pré-achat <sup>2</sup>	Montant Aide à la création par subventions publiques (DRAC, Dep, Ville ...)	Montant Aide à la création par organismes privés (OARA, SACEM, SACD ...)	Liste des structures ayant fourni des aides en industrie <sup>3</sup> et en nature

## Liste des Documents à fournir

### 1 / Pièces administratives :

#### Un courrier de demande,

Daté et signé, adressé à Monsieur le Président de Région, où seront mentionnés : la nature de la demande, le montant sollicité au titre de la base sociale, au titre du/des bonus en précisant la nature du/des bonus sollicités et au titre du volet en précisant la nature du volet sollicité, et indiquant le nombre de pièces jointes.

**Un RIB-IBAN original non daté ou daté de moins de 2 mois**

**Le dossier de demande de subvention dûment rempli**

### 2 / Éléments de présentation du projet artistique :

**Le projet artistique développé par la structure à moyen terme comprenant à minima :**

- Une présentation de la circulation des œuvres (diffusion et temps forts de la programmation),
- Une présentation de la rencontre avec les personnes dans les territoires autour de l'acte de création artistique (résidence de création, collectage, chantier participatif, etc...),
- Une présentation de la mise en lien entre les ressources artistiques et les personnes (projet de territoire, médiation culturelle, bords plateaux, ateliers de pratiques, etc...).
- Ce document doit également préciser les autres éléments significatifs du projet (partenariats, association à un lieu, compagnonnage, gestion d'un lieu, direction artistique d'un événement type festival, etc...).

**Une Note d'opportunité pour la mesure de rattrapage « Territoire »**

**Une Note d'opportunité pour l'aide complémentaire « Volet » (non cumulables, montant plafonné à 5000 €)**

**Le budget prévisionnel 2022 équilibré en recettes et en dépenses fourni en annexe 1 signé par le représentant légal de la structure**

### 3 / Pour une première demande ou en cas de modification :

**L'avis de situation du répertoire Siren**

**Les comptes annuels 2019 et 2020 certifiés**

Pour une **association** fournir la copie des documents suivants:

- statuts datés et signés par un représentant de l'instance dirigeante,
- récépissé de dépôt de la déclaration en Préfecture,
- la publication au Journal Officiel,
- la liste des membres du bureau datée et signée,
- l'arrêté d'attribution de la ou les licences d'entrepreneur du Spectacle en cours de validité.

Pour une **société** fournir :

- l'imprimé K.bis,
- copie de l'arrêté d'attribution de la ou des licences d'entrepreneur du Spectacle en cours de validité.

**ATTENTION : joindre impérativement le justificatif de délégation de signature au dossier.**